

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt mai à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Laurent SCHNEIDER, excusé.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Mme Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **ENTEND** le compte rendu du conseil communautaire de Suippe et Vesle du 17 avril 2014
- **ENTEND** les comptes rendus des commissions communication (6 mai 2014), commerce, industrie, artisanat (7 mai 2014), sports (14 mai 2014), cantine, centre de loisirs, jeunes (15 mai 2014), rythmes scolaires (15 mai 2014)
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances d'août 2014
- **FIXE** le tarif de la semaine de camping à Sainte Menehould du 5 au 8 août 2014 à 65 € par personne
- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver les termes d'une convention pour la mise à disposition de Melle PARUITTE Cécile, animatrice territoriale au bénéfice de l'association Familles Rurales pour la période du 1^{er} juillet au 2 août 2014.
Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : L'Association Familles Rurales de Courtisols remboursera à la Commune de Courtisols le montant du salaire brut, des congés payés et des charges patronales de Mademoiselle PARUITTE Cécile pour la période visée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **DEFINIT** les conditions de sa participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Marie sous contrat d'association, qui devront faire l'objet d'une convention.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.
- **DECIDE** de participer financièrement, sous forme de subvention à la coopérative scolaire, à l'organisation des classes de découverte organisées par l'Ecole La Fontaine,
- **FIXE** cette participation à 30,83 € par enfant pour 2014,
Ce montant sera indexé chaque année sur l'indice INSEE du mois de décembre
- **DECIDE** de lancer une consultation de cabinets d'architecte afin de réaliser le projet de réhabilitation de la maison Brémont
- **PROCEDE** au tirage au sort en public de 6 noms d'après la liste électorale pour la désignation des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire des jurés en vue de la constitution des jurys d'assises pour l'année 2015.
- **DECIDE** de proposer les noms de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour la commission communale des impôts directs, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants
- **DONNE** un avis favorable à un parrainage avec la 4^{ème} batterie de tir du 40^{ème} Régiment d'Artillerie de Suippes

Le Maire

Hubert ARROUART